

Paris, le 27 avril 2016



Monsieur le Président de la République,

Le gouvernement envisage de renforcer le contrôle des établissements d'enseignement privés hors contrat, en substituant un régime d'autorisation d'ouverture au régime actuel de déclaration d'ouverture, assortie pour les autorités publiques d'une faculté d'opposition.

Les intentions peuvent être entendues et comprises.

Je considère cependant qu'est ici en cause l'une des grandes libertés de notre République : la liberté de l'enseignement, consacrée par la Constitution. C'est pourquoi je me dois de vous saisir solennellement, en vous exprimant la plus extrême vigilance de l'Enseignement catholique en la matière.

En effet, si nulle liberté ne peut être absolue – notamment au regard de l'ordre public, les restrictions que souhaite y apporter l'Etat ne sauraient être que clairement proportionnelles à l'objectif poursuivi.

Or, l'état du droit positif – pleinement appliqué - satisfait dès à présent aux exigences des finalités recherchées : la faculté d'opposition à l'ouverture existe déjà ; les procédures d'inspection et de contrôle *a posteriori* fonctionnent également ; enfin, le droit commun permet de réprimer les troubles à l'ordre public et les atteintes à la dignité de la personne humaine.

Dès lors, nous sommes fondés à nous interroger, d'une part sur l'intérêt opératoire, d'autre part et plus encore, sur les contours nécessairement encore flous de la réforme envisagée. Entre considérations d'ordre public, restrictions de la liberté pédagogique des établissements, affichage symbolique... qu'en résultera-t-il et où se situera l'équilibre final d'une telle mesure ?

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Trop d'incertitudes pèsent donc sur ce projet. Aussi ne peut-il qu'inquiéter sérieusement, et susciter en conséquence de notre part les plus vives réserves.

C'est pourquoi j'en appelle à votre haute autorité, afin que, s'agissant d'une liberté fondamentale, les garanties les plus expresses et les plus impératives soient apportées à sa protection.

Demeurant à votre disposition pour tout éclaircissement utile de notre position, je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, à l'assurance de ma très respectueuse considération.



Pascal BALMAND

Secrétaire Général
de l'Enseignement Catholique